LA FÉDÉRATION DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONCTON INCORPORÉE (F.É.É.C.U.M.)

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

LA FÉDÉRATION DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONCTON INCORPORÉE (F.É.É.C.U.M.)

Table des matières

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS		**1 – 3**
ÉTATS FINANCIERS		
État de la situation financière		**4**
État de l'évolution des actifs nets		**5**
État des revenus et dépenses		**6**
État des flux de trésorerie		**7**
Notes complémentaires aux états financiers		**8 – 14**
Autres renseignements :		
Annexes	A – Revenus	**15**
	B – Dépenses - Administration générale	**15**
	C – Dépenses - Communications	**16**
	D – Assurance groupe	**16**

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du conseil d'administration de

LA FÉDÉRATION DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONCTON INCORPORÉE (F.É.É.C.U.M.)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LA FÉDÉRATION DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONCTON INCORPORÉE (F.É.É.C.U.M.) (''la Fédération''), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022 et les états de l'évolution des actifs nets, des revenus et des dépenses et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fédération au 31 mars 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fédération conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fédération ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fédération.

(continue)…

PRAXITY™ Empowering Business Globally
KINCENTRIC› Employeur de Choix CANADA 2019

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fédération;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

(continue)…

• nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fédération à cesser son exploitation;

• nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

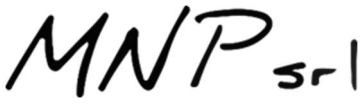

Dieppe, Nouveau-Brunswick
Le 24 octobre 2022

Comptables professionnels agréés

LA FÉDÉRATION DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONCTON INCORPORÉE (F.É.É.C.U.M.)

État de la situation financière

Au 31 mars 2022

	2022		2021	
Actif				
À court terme				
Encaisse	**878 499**	**$**	935 542	$
Débiteurs (note 5)	**188 151**		131 174	
Dépenses payées d'avances	**6 752**		7 516	
Frais reportés	**-**		-	
	1 073 402		1 074 232	
Immobilisations (note 6)	**2 745**		5 246	
	1 076 147	**$**	1 079 478	$
Passif				
À court terme				
Créditeurs et frais courus	**282 384**	**$**	274 995	$
Revenus reportés	**17 500**		72 963	
	299 884		347 958	
Actifs nets				
Fonds des immobilisations	**2 745**		5 246	
Fonds de fiducie	**68 286**		73 788	
Fonds d'administration générale - non affectés	**705 232**		652 486	
	776 263		731 520	
	1 076 147	**$**	1 079 478	$

Éventualité (note 7)

Au nom du conseil d'administration

e-Signed by Pierre Losier
2022-11-07 13:51:20:20 AST
Administrateur/Administratrice

e-Signed by Mathilde Thériault
2022-11-07 11:38:16:16 AST
Administrateur/Administratrice

LA FÉDÉRATION DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONCTON INCORPORÉE (F.É.É.C.U.M.)

État de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

				2022	2021
	Fonds d'administration générale - non affectés	**Fonds des immobilisations**	**Fonds de fiducie**	**Total**	Total
Solde au début de l'exercice	**652 486 $**	**5 246 $**	**73 788 $**	**731 520 $**	563 614 $
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	**47 244**	**(2 501)**	**-**	**44 743**	167 906
Affection interne (note 4)	**5 502**	**-**	**(5 502)**	**-**	-
Solde à la fin de l'exercice	**705 232 $**	**2 745 $**	**68 286 $**	**776 263 $**	731 520 $

LA FÉDÉRATION DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONCTON INCORPORÉE (F.É.É.C.U.M.)

État des revenus et dépenses

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	Budget approuvé (non audité)		**2022**		2021	
Revenus (annexe A)	700 473	$	**775 702**	**$**	804 632	$
Dépenses						
Administration générale (annexe B)	386 355		**432 992**		365 798	
Projet spéciaux	60 000		**69 016**		672	
Part conseils étudiants	108 250		**58 631**		95 120	
Banque Alimentaire	-		**55 934**		68 541	
Emplois d'été	-		**19 505**		13 497	
Frais divers	3 680		**19 355**		1 626	
Communications (annexe C)	12 000		**13 720**		18 435	
Fonds d'infrastructure - Osmose	10 950		**10 796**		10 350	
Fonds d'infrastructure - MAUI	10 950		**10 796**		10 350	
Dons	12 000		**10 000**		10 500	
Assurances - conseils étudiants	7 250		**8 572**		10 267	
Association - étudiants internationaux	6 570		**8 272**		6 196	
Fonds des Alumni	10 000		**7 000**		2 200	
Amortissement	-		**2 501**		2 501	
Fonds d'opérations - Osmose	10 950		**1 767**		13 754	
Activités sociales	7 500		**862**		5 800	
Fournitures de photocopies	750		**780**		996	
Conférences, congrès et déplacements	4 650		**460**		123	
Élections	6 000		**-**		-	
	657 855		**730 959**		636 726	
Excédent des revenus sur les dépenses	42 618	$	**44 743**	**$**	167 906	$

LA FÉDÉRATION DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONCTON INCORPORÉE (F.É.É.C.U.M.)

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

	2022		2021	
Activités d'exploitation				
Excédent des revenus sur les dépenses	**44 743**	**$**	167 906	$
Élément sans effet sur la trésorerie:				
Amortissement	**2 501**		2 501	
	47 244		170 407	
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement:				
Débiteurs	**(56 977)**		(67 205)	
Créditeurs et frais courus	**7 389**		15 299	
Autres éléments	**(54 699)**		70 155	
Augmentation (diminution) de l'encaisse	**(57 043)**		188 656	
Encaisse, au début de l'exercice	**935 542**		746 886	
Encaisse, à la fin de l'exercice	**878 499**	**$**	935 542	$

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fédération des étudiants et étudiantes du centre universitaire de Moncton incorporée (F.É.É.C.U.M), ci-dessous appelée « la Fédération », est constituée en vertu des lois de la province du Nouveau-Brunswick. La Fédération, étant un organisme à but non-lucratif, est exempté de l'impôt sur le revenu aux termes de l'alinéa 149(1)(l) de la loi sur les impôts. Son objectif est de revendiquer les droits et intérêts des étudiants et des étudiantes du Centre universitaire de Moncton.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la Partie III du Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) – normes comptables pour les organismes sans but lucratif, qui établit les principes comptables généralement reconnus (PCGR) des organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables décrites ci-après:

Comptabilité par fonds

Le fonds des immobilisations sert à l'enregistrement des transactions relatives aux immobilisations et à leur financement.

Le fonds de fiducie sert à l'enregistrement des transactions relatives à des projets spéciaux approuvés par le conseil d'administration.

Le fonds d'administration générale sert à l'enregistrement des transactions relatives aux opérations courantes.

Espèces et quasi-espèces

La politique de la Fédération consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces de trésorerie les soldes bancaires incluant, si applicable, les découverts bancaires dont les soldes fluctuent entre le positif et le négatif ainsi que les dépôts à terme disponible en tout temps.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux suivants:

Mobilier de bureau	20 %
Équipements informatiques	30 %
Équipements	20 %

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs à long terme

Les actifs à long terme se composent du mobilier de bureau, équipements informatiques et équipements. Les actifs à long terme détenus pour utilisation sont évalués et amortis selon les principales conventions comptables liées à ces actifs.

La Fédération effectue des tests d'amortissement sur les actifs à long terme en utilisation quand certains événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif à long terme, ou d'un groupe d'actifs à long terme pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si la valeur comptable excède la somme des flux de trésorerie futurs non actualisés provenant de son utilisation et de sa vente. Si la valeur comptable n'est pas recouvrable, une perte de valeur est enregistrée, qui représente le montant de la valeur comptable excédant la juste valeur de l'actif. La juste valeur est évaluée avec l'aide des prix cotés sur le marché. Les pertes de valeurs sont enregistrées dans l'état des revenus et dépenses dans l'année encourue.

Revenus reportés

Les produits reportés représentent des ressources financières non utilisés qui, en vertu d'affections d'origine externe, sont destinées à couvrir des dépenses et projets des exercices subséquents.

Constatation des produits

La Fédération applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les montants pour les apports reçus sous forme de biens ou services ne sont pas reflétés dans les états financiers.

Les cotisations sont constatées selon la méthode de comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les cotisations sont reconnues selon le nombre d'adhésion d'étudiants et étudiantes durant l'année universitaire de l'année fiscale en cours, à un frais fixe par étudiant et étudiante.

Les revenus de contributions, dons et partenariats sont constatées selon la méthode de comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les revenus sont reconnus lorsqu'ils sont collectable et qu'une entente soit fait entre les parties.

Les autres revenus sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, les revenus sont constatés quand un bien est transféré ou un service rendu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les principales estimations portent sur les frais courus, l'amortissement des actifs financiers ainsi que la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Instruments financiers

La Fédération comptabilise ses instruments financiers lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence

Les instruments financiers créés, acquis, émis ou pris en charge dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence (les « instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence ») sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Au moment de la comptabilisation initiale, la Fédération peut faire le choix irrévocable d'évaluer ultérieurement à la juste valeur tout instrument financier contracté dans des conditions de pleine concurrence. L'Association n'a pas fait ce choix au cours de l'exercice.

La Fédération évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers, initialement comptabilisés à la juste valeur, au coût après amortissement.

Instruments financiers contractés entre apparentés

La Fédération évalue initialement au coût tous les instruments financiers contracté entre apparentés. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes ainsi que des paiements variables et conditionnels, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, mais que la contrepartie transférée l'est, le coût est déterminé selon les modalités de remboursement de cette dernière. Lorsque ni l'instrument financier ni la contrepartie transférée ne sont assortis de modalités de remboursement, le coût correspond à la valeur comptable ou à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue.

La Fédération évalue ultérieurement les instruments financiers, qui ont été initialement évalués au coût, au moyen de la méthode du coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers *(suite)*

Dépréciation d'actifs financiers

La Fédération évalue la perte de valeur de tous ses actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Elle regroupe les actifs afin de procéder à un test de dépréciation lorsque les informations disponibles ne sont pas suffisantes pour repérer, dans le groupe, chaque actif financier déprécié; de nombreux actifs sont touchés par les mêmes facteurs; aucun actif pris individuellement n'est important. La direction examine si l'émetteur éprouve des difficultés financières importantes; s'il y a eu une rupture de contrat, comme un défaut de paiement des intérêts ou du principal pour établir s'il existe des indications objectives de dépréciation. S'il y a indication de dépréciation, la Fédération détermine si celle-ci a entraîné un changement défavorable important du calendrier ou du montant prévu des flux de trésorerie futurs au cours de la période.

À l'exception des instruments d'emprunt contractés entre apparentés et des instruments de capitaux propres contractés entre apparentés évalués initialement au coût, la Fédération ramène la valeur comptable des actifs financiers dépréciés au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention des actifs, le prix qu'elle pourrait tirer de la vente des actifs à la date de clôture ou la valeur de réalisation qu'elle s'attend à obtenir de tout bien donné en garantie des actifs.

Dans le cas d'instruments d'emprunt contractés entre apparentés qui ont été évalués initialement au coût, la Fédération ramène la valeur comptable de l'actif (ou du groupe d'actifs) au plus élevé des montants suivants : le montant des flux de trésorerie non actualisés attendus de la détention de l'actif ou du groupe d'actifs semblables, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes de l'instrument, la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention des actifs, le prix qu'elle pourrait tirer de la vente des actifs à la date de clôture et la valeur de réalisation qu'elle s'attend à obtenir de tout bien donné en garantie des actifs.

Toute dépréciation jugée durable est incluse dans le bénéfice de l'exercice considéré.

La Fédération procède à la reprise des pertes de valeur d'actifs financiers lorsqu'il y a diminution de la dépréciation et que cette diminution peut être objectivement associée à un événement se produisant après la comptabilisation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent l'encaisse, les débiteurs et le dû des organismes apparentés tels qu'ils sont présentés au bilan.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent la marge de crédit, les comptes fournisseurs et frais courus, et le dû aux organismes apparentés tels que présentés au bilan.

3. GESTION OSMOSE INC.

La Fédération exerce une influence notable sur Gestion Osmose Inc., un organisme sans but lucratif exempté des impôts sur le revenu, du fait qu'elle est responsable de tout profit ou déficit de cet organisme à part égale avec l'Université de Moncton. Deux sur cinq des membres votants du conseil de gestion de cet organisme sont des membres du conseil d'administration de la Fédération. Le directeur général de la Fédération est également un membre non-votant du conseil de gestion de Gestion Osmose Inc.

Gestion Osmose Inc. a comme objectif principal d'administrer le bar étudiant de l'Université de Moncton, Campus de Moncton.

4. FONDS DE FIDUCIE

Au 31 mars 2022, le fonds de fiducie comprend un montant de 21 746 $ (2021 – 27 248 $) pour stabiliser les augmentations futures prévues des assurances groupe (santé et dentaire), ainsi qu'un surplus de 46 540 $ (2021 - 46 540 $) pour des projets spéciaux concernant les installations. L'affectation interne du fonds d'administration générale au fonds de fiducie pour l'exercice est composée de l'excédent des dépenses sur les revenus de 5,502 $ provenant de l'assurance groupe (Annexe D).

5. DÉBITEURS

	2022		2021	
Comptes clients	**142 125**	**$**	119 632	$
Taxe de vente à recevoir	**446**		424	
Gestion Osmose Inc.	**45 580**		11 118	
	188 151	**$**	131 174	$

6. IMMOBILISATIONS

	Coût	**Amortissement cumulé**	**2022 Valeur nette**	2021 Valeur nette
Mobilier de bureau	**42 084 $**	**39 339 $**	**2 745 $**	3 820 $
Équipements informatiques	**12 939**	**12 939**	**-**	-
Équipements	**7 131**	**7 131**	**-**	1 426
	62 154 $	**59 409 $**	**2 745 $**	5 246 $

7. ÉVENTUALITÉ

Garantie consentie

La Fédération a garanti, à part égale avec l'Université de Moncton, la marge de crédit de Gestion Osmose Inc. Le risque maximal pour la Fédération en vertu de cette caution est de 25 000 $. Tout déboursé éventuel pour la Fédération, s'il y a lieu, sera comptabilisé à titre de dépense de l'exercice en cours. Cette marge de crédit démontrait une balance nulle en date du 31 mars 2022 (2021 – 17 500 $).

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la Fédération a versé 43 558 $ (2021 – 46 306 $) de cotisations aux conseils étudiants des facultés et écoles du Centre universitaire de Moncton. La Fédération leur a aussi versé une subvention directe de 15 073 $ (2021 – 48 814 $) basée sur le nombre d'étudiants comme contribution envers la moitié de leurs assurances responsabilité et autres dépenses. La Fédération leur a aussi versé 8 572 $ (2021 – 10 267 $) pour couvrir l'autre moitié de leurs assurances responsabilité. Ces conseils sont représentés au conseil d'administration de la Fédération.

De plus, la Fédération a versé un total de 23 125 $ (2021 – 16 784 $) de bourses au cours de l'exercice aux membres de l'exécutif de son conseil d'administration. La Fédération leur a aussi versé 19 505 $ (2021 – 13 497 $) en salaires pour des emplois d'été.

La Fédération est aussi apparentée à Gestion Osmose Inc. car elle nomme, avec l'Université de Moncton, les membres du conseil d'administration. En fonction d'un accord de partenariat, la Fédération fournit des équipements à titre gratuit et est responsable des coûts d'entretien et de remplacement de ces équipements, incluant le coût des pièces et de réparation. La Fédération fait également une contribution annuelle au fonds d'infrastructure de Gestion Osmose Inc. à un taux basé sur le nombre d'étudiants. La contribution de l'exercice était de 10 796 $ (2021 – 10 350 $).

En fonction de l'accord de partenariat, l'Université de Moncton et la FÉÉCUM se partagent les profits de Gestion Osmose Inc. et sont conjointement responsables d'absorber les pertes encourues par celle-ci. La Fédération fait une contribution annuelle au fonds d'opérations de Gestion Osmose Inc. à un taux basé sur le nombre d'étudiants pour absorber 50 % du déficit accumulé et futur de Gestion Osmose Inc. La contribution de l'exercice était de 1 767 $ (2020 – 13 754 $).

Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'analyse qui suit, fournit des informations sur l'exposition au risque et la concentration de la Fédération en date du 31 mars 2022.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la Fédération à subir une perte financière. La Fédération est exposée au risque de crédit envers ses débiteurs.

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération effectue l'évaluation de la condition financière de ses clients sur une base continuelle et examine l'historique de crédit pour tous nouveaux débiteurs. Une provision pour créances douteuses est préparée basé sur le risque de non-collection. La Fédération ne court aucun risque important à l'égard d'un débiteur unique. Il y a eu une augmentation du risque au cours de l'année par les conséquences économiques et financières du COVID-19 et des restrictions gouvernementales.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fédération éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses obligations en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Fédération est exposée à ce risque principalement en regard de ses créditeurs et des frais courus. Les flux de trésorerie d'exploitation fournissent une partie importante des besoins de trésorerie de la Fédération. Les principales sources de revenus de la Fédération sont les revenus de cotisation et d'assurance. Il y a eu une augmentation du risque au cours de l'année par les conséquences économiques et financières du COVID-19 et des restrictions gouvernementales.

LA FÉDÉRATION DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONCTON INCORPORÉE (F.É.É.C.U.M.)

Annexes C et D – Autres renseignements

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

A - Revenus	Budget approuvé (non audité)		**2022**		2021	
Cotisations des étudiants et étudiantes	649 700	$	**631 000**	**$**	607 200	$
Contributions et dons divers	16 882		**115 883**		36 939	
Emplois d'été	7 291		**11 303**		9 368	
Partenaire - Meloche Monnex	15 000		**10 000**		6 625	
Contribution - Banque alimentaire	-		**5 118**		121 711	
Partenaire - Alumni	10 000		**5 000**		10 000	
Location	1 600		**2 900**		3 175	
Revenus activités sociales	-		**-**		3 190	
Assurance groupe (annexe D)	-		**(5 502)**		6 424	
	700 473	$	**775 702**	**$**	804 632	$

B - Dépenses - Administration générale	Budget approuvé (non audité)		**2022**		2021	
Salaires et avantages sociaux	327 792	$	**359 357**	**$**	311 231	$
Bourses	18 076		**23 125**		16 784	
Fournitures de bureau	637		**18 222**		8 663	
Frais de vérification	23 250		**16 905**		16 905	
Assurances	6 500		**5 150**		4 750	
Dépenses du conseil d'administration	3 500		**5 014**		3 249	
Télécommunications	3 500		**3 707**		4 015	
Frais bancaires	-		**803**		190	
Frais de formation	3 000		**706**		-	
Impression et poste	100		**3**		11	
	386 355	$	**432 992**	**$**	365 798	$

LA FÉDÉRATION DES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES
DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE MONCTON INCORPORÉE (F.É.É.C.U.M.)

Annexes C et D – Autres renseignements

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

C - Dépenses - Communications

	Budget approuvé (non audité)		**2022**		2021	
Recherche et campagne	10 000	$	**9 481**	**$**	14 275	$
Publicité et promotion	1 000		**4 239**		4 160	
Matériel promotionnel	1 000		**-**		-	
	12 000	$	**13 720**	**$**	18 435	$

D - Assurance groupe

	2022		2021	
Revenus	**429 547**	**$**	416 080	$
Coût d'assurance	**419 822**		395 318	
Bénéfice brut	**9 725**		20 762	
Dépenses				
Frais de gestion	**15 227**		14 338	
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus)	**(5 502)**	**$**	6 424	$